

# Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brebrières

Approbation,  
Vu pour être annexé à la DCC du

Echelle: 1/5000

Par délégation du Président,  
Le 4ème Vice-Président,

Jean-Marcel DUMONT

### EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE :

- N°1 pour création de voirie
- N°2 pour création de voirie
- N°3 pour création de voirie
- N°4 pour création de voirie

 Secteurs en application de L. 151-26 du code de l'urbanisme à l'initiative des agents réalisateurs de programmes de logement.  
 1 Rue du Vert Marchéau et rue de Cabrière  
 2 Rue du Vert Marchéau  
 3 Chemin Haldé



### LÉGENDE

-  Limite de zone
-  Limite de secteur
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé
-  Espace vert protégé existant

Accusé de réception en préfecture  
062-200044048-20191220-19-M12-126-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019